

**Décision n° 2016-21 ORG en date du 7 mars 2016
du secrétaire général adjoint, chargé d'assurer l'intérim dans les fonctions de
secrétaire général, accordant délégation de signature
au conseiller scientifique de l'Agence, chef du service médical par intérim**

Le secrétaire général adjoint de l'Agence française de lutte contre le dopage, chargé d'assurer l'intérim dans les fonctions de secrétaire général,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-2 et L. 232-5,

Vu la délibération n° 2016-27 ORG en date du 2 mars 2016 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage portant organisation de l'intérim dans les fonctions de secrétaire général,

Vu la décision du 17 décembre 2013 du Président de l'Agence française de lutte contre le dopage portant nomination d'un chef du service médical par intérim,

Décide :

Article unique – Délégation de signature est donnée à M. Xavier BIGARD, conseiller scientifique de l'Agence, chef du service médical par intérim, à l'effet de valider et de certifier le service fait, au nom du secrétaire général adjoint, chargé d'assurer l'intérim dans les fonctions de secrétaire général, au vu des expertises réalisées par le comité des experts mentionné à l'article L. 232-2 du code du sport.

Fait à Paris, le 7 mars 2016

Le secrétaire général adjoint, chargé d'assurer l'intérim
dans les fonctions de secrétaire général,



Laurent VALADIÉ